



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Option Finance
18/02/2019

Entreprise & expertise

Dossier



Par Axelle Brault,
Fonters, associée,



et Fabrice Guyot,
directeur,
Grant Thornton

Sapin 2: les risques de corruption interrogent les entreprises sur leurs procédures de contrôle comptable

Dans une étude publiée par le cabinet Grant Thornton fin 2018, seules 39% des entreprises estimaient avoir atteint un niveau de conformité satisfaisant en matière de procédures de contrôle comptable exigées par la loi Sapin 2. Si celle-ci n'entraîne pas une révolution dans les fondamentaux, elle impose néanmoins une refonte des modalités de contrôle, avec une approche outillée à la fois plus systématique et ciblée, pour contribuer de façon efficace à la maîtrise du risque de corruption et à la performance de l'ensemble du dispositif Sapin 2.

Selon les textes en vigueur, les procédures de contrôle comptable doivent permettre à l'entreprise de s'assurer que les comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption. Il est donc attendu que les opérations comptables disposent d'un système de contrôle interne global, s'appuyant sur des fondamentaux usuels en termes de prévention (séparation des fonctions, définition des rôles et des responsabilités, existence de procédures comptables, etc.) ou de détection (contrôles sur pièces, contrôles de cohérence, contrôle de réconciliation...). Mais cela ne suffit pas.

1. Identifier les risques majeurs et évaluer les contrôles existants sur les flux comptables

Dans un premier temps, il convient de détailler systématiquement, sous forme de scénarios, les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques de corruption (qui est une des exigences de la loi), puis identifier les opérations et comptes comptables qui pourraient être concernés par ces risques: l'objectif est de «localiser» l'acte potentiel de corruption dans un processus, puis d'identifier les flux ou comptes comptables concernés (en particulier, les comptes de charges ou de tiers). Dans un deuxième temps, il convient d'évaluer les contrôles existants, sur les flux et les comptes comptables. Différents contrôles sont communément mis en œuvre pour des comptes comptables particuliers (ex.: déplacements, missions et réceptions, rémunérations d'intermédiaires, honoraires), des transactions courantes (achats, ventes, investissements, etc.) ou des transactions spécifiques (validation des notes de frais, octroi de primes et bonus...). La revue des contrôles doit permettre d'apprécier leur pertinence et leur niveau de couverture des risques de corruption (caractère légitime de l'opération, respect des procédures internes, proportionnalité des montants, identité des bénéficiaires des paiements...)

2. Déployer des techniques outillées pour repérer les opérations qui ont vocation à être masquées

Cependant, même si ces contrôles existent, le besoin accru de détection et de surveillance des risques de corruption doit amener les entreprises à revoir leurs pratiques en matière de contrôle comptable. En effet, des contrôles humains, non systématiques ou ciblés aléatoirement, auront une efficacité trop partielle, aussi bien pour la corruption active (du fait de l'entreprise) que pour la corruption passive (qui n'aura qu'une traduction indirecte dans les comptes).

S'agissant de risques de corruption qui par nature ont vocation à être masqués, la solution va consister à utiliser des techniques outillées en complément des contrôles humains traditionnels, en particulier via le data analytics qui fournira des pistes d'investigations pertinentes. Ces analyses de données à grande échelle permettent d'attaquer directement les données brutes comptables et de rechercher les opérations qui pourraient révéler des actes de corruption, en effectuant, par exemple, des recherches sur les libellés d'écritures comptables avec des mots clés (ex.: vin, champagne, week-end...) ou en réalisant des analyses sur les évolutions des montants d'achats auprès de fournisseurs pour détecter des «fournisseurs privilégiés», auteurs potentiels d'actes de corruption passive. Une fois ces contrôles mis en place et déployés par des équipes ad hoc (contrôle interne, compliance, etc.), les résultats permettront de déclencher des investigations et de statuer sur la nature des opérations suspectes identifiées.

Ces éléments font référence aux standards et meilleures pratiques de place dont toute entreprise devrait être dotée en matière de contrôle interne pour maîtriser ses risques opérationnels. Néanmoins ces dispositifs doivent se perfectionner et être outillés pour tenir compte des caractéristiques particulières des risques de corruption. ■